

Arrêté du 25 juin 2014 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2010 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air Austral

Exploitation économique et travail forcé en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	06/07/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVA1413578A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029190431

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ; Vu[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,Vu le règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ;Vu l'accord du 2 mai 1992 sur l'Espace économique européen (EEE), notamment son annexe XIII (Transports) modifiée ;Vu l'accord du 21 juin 1999 entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport aérien ;Vu le code des transports, notamment sa sixième partie ;Vu le code de l'aviation civile, notamment son livre III ;Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié portant octroi de licence d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société Air Austral ;Vu l'arrêté du 22 janvier 2007 relatif à l'autorisation d'exploitation des services aériens réguliers entre la France et les pays situés hors de l'Union européenne par des transporteurs aériens communautaires établis en France ;Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air Austral ;Vu la demande présentée par la société Air Austral,Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA1413578A du 6 juillet 2014, « Arrêté du 25 juin 2014 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2010 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air Austral ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029190431> (consulté le 28 août 2026).